

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

2021-60 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'AGGLOMERATION D'AGEN – COHESION SOCIALE.

VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

En complément du contrat de ville, l'Agglomération d'Agen accompagne financièrement les communes et les associations dans la mise en place d'actions en faveur de la cohésion sociale sur les thématiques suivantes :

- Le développement économique et l'emploi
- L'habitat et le cadre de vie
- La cohésion sociale

Avec les axes transversaux ci-dessous :

- Lutte contre les discriminations
- Égalité homme/femme

- Développement durable
- Santé
- Promotion des valeurs républicaines

Le programme d'investissements de Bon-Encontre prévoit trois actions qui pourraient intégrer ce dispositif :

1. Création de lieu de vie sociale autour des vergers partagés.

Il s'agit de créer des espaces de convivialité, de partage et d'informations autour de la mise en place de vergers partagés aux abords de zones d'habitat.

En effet, la commune s'est engagée dans le développement de ces espaces aménagés à proximité ou dans des quartiers d'habitat conventionné. Il s'agit là de permettre une cueillette en libre accès pour les habitants tout en les impliquant dans la préservation de l'espace, des arbres et en les informant sur la variété, les périodes de floraison, de taille, la fructification de l'arbre.

Ces vergers partagés sont de nature à créer du lien social au sein des quartiers.

Il est possible de créer de petits événements, par exemple, au moment des récoltes. On peut, par exemple, organiser des échanges de recettes, pour les confitures ou tartes, ou imaginer des ateliers de confection dans une salle municipale. La présence de mobilier de jardin (tables et chaises) permettra aux habitants de se retrouver autour d'un espace convivial, tout au long de l'année.

Aussi le site disposera d'une signalétique appropriée, d'un cabanon de jardin (stockage outils) et d'une zone de convivialité (chaises et bancs). La commune a souhaité faire appel à l'association LE CREUSET 47, association Solidaire d'Utilité Sociale installée à Pont du Casse. Cette association est déjà intervenue sur le site des jardins partagés et la création d'une aire de jeux à la maison de la petite enfance.

Le projet se situera aux abords de la cité de Paouzadou/Bidalet qui regroupe 72 logements sociaux. Le coût prévisionnel de l'équipement est de 4 605 €. La commune sollicite une participation de 1 500 € à l'Agglomération d'Agen au titre de la cohésion sociale.

2. Aire multisport

La commune a créé une zone d'aménagement concertée (ZAC Ecoquartier) qui est venue s'intégrer à la fois dans l'ancien quartier de Saint Ferréol ainsi que dans les lotissements plus récents d'habitat individuel. Cet ensemble urbain composé de 125 lots individuels (bâtis ou à bâtir) et de 72 logements individuels ou collectifs sociaux, va faire l'objet d'équipements publics extérieurs de jeu pour les enfants et les adolescents.

Une aire de jeux multisports est programmée pour un coût estimatif de 90 000 € HT. La commune sollicite une participation de 30 000 € de l'Agglomération d'Agen au titre de la cohésion sociale.

3. Aire de jeux petite enfance

La zone d'aménagement concertée (ZAC Ecoquartier) rassemble près de 200 logements individuels ou collectifs dont 72 logements sociaux. Des espaces ont été conservés pour aménager des équipements publics partagés. Ainsi, une placette va accueillir une aire de jeu spécifique à la petite enfance qui viendra compléter l'offre d'équipements déjà engagée avec l'aire multisports plutôt identifiée pour les pré-ados

et les ados. Elle sera installée à proximité des logements sociaux et au droit du collectif construit par Habitalys.

Cet aménagement de jeu est estimé à 30 000 € HT, la commune ayant déjà la maîtrise foncière. La commune sollicite une participation de 10 000 € de l'Agglomération d'Agen au titre de la cohésion sociale.

Je vous remercie mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer et d'autoriser Madame Le Maire à :

- **SOLLICITER** l'Agglomération agenaise pour un montant de 1 500 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'un lieu de vie sociale autour des vergers partagés de Bidalet/Paouzadou ;
- **SOLLICITER** l'Agglomération agenaise pour un montant de 30 000 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'une aire multisports à proximité de la ZAC « Ecoquartier de Saint Ferréol » ;
- **SOLLICITER** l'Agglomération agenaise pour un montant de 10 000 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'une aire de jeu « petite enfance » dans la ZAC « Ecoquartier de Saint Ferréol ».
- **SIGNER** tout acte afférent à ces demandes de subvention.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Madame Le Maire à solliciter l'Agglomération agenaise pour un montant de 1 500 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'un lieu de vie sociale autour des vergers partagés de Bidalet/Paouzadou ;

AUTORISE Madame Le Maire à solliciter l'Agglomération agenaise pour un montant de 30 000 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'une aire multisports à proximité de la ZAC « Ecoquartier de Saint Ferréol » ;

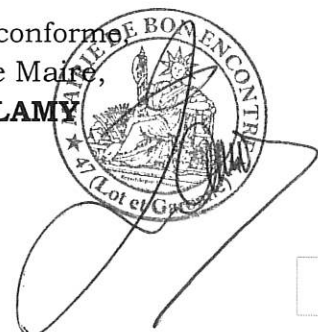
AUTORISE Madame Le Maire à solliciter l'Agglomération agenaise pour un montant de 10 000 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'une aire de jeu « petite enfance » dans la ZAC « Ecoquartier de Saint Ferréol ».

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout acte afférent à ces demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 4 octobre 2021

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20210928-202160-DE
Date de télétransmission : 05/10/2021
Date de réception préfecture : 05/10/2021